



Commission des finances et des affaires générales

00000 - Administration générale

Proposition de cession de terrains à MOLSHEIM

Rapport n° CP/2017/158

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de la cession de deux parcelles de terrain, situées route d'Ecospace à MOLSHEIM, à la société LIDL.

Dans le cadre de sa politique d'expansion et plus particulièrement la construction d'un magasin, la société LIDL a sollicité le Département du Bas-Rhin pour la cession de deux parcelles d'une superficie totale de 100 ares, desservies par la route d'Ecospace à MOLSHEIM.

Ces deux parcelles, propriété du Département du Bas-Rhin, sont issues d'une entité foncière de 145,95 ares acquis en 2008 en vue de la construction d'une maison du Conseil Général du Bas-Rhin, abritant l'ensemble des services présents à MOLSHEIM, pour un montant de 1 094 625 € et d'une autre de 14,89 ares acquise en 2012 pour 148 900 €, soit une surface totale de 160,84 ares.

Au regard des implantations des services sur ce territoire et de la stratégie immobilière du Département quant à l'efficacité de ses sites, il est apparu que ces deux parcelles ne conviennent pas aux besoins actuels du Département du Bas-Rhin.

En conséquence, il est proposé à la Commission Permanente de décider de la cession à la société LIDL, des nouvelles parcelles cadastrées en section 9 n° 400/16 (14,89 ares) et n° 432/16 (85,11 ares) d'une superficie totale de 100 ares pour un montant total de 1 089 577 € soit 10 895,77 € l'are, conformément à l'avis de France Domaine du 18 novembre 2016.

La société LIDL a fait part de son accord pour cette transaction par courrier du 16 décembre 2016.

Préalablement à la vente, cette transaction donnera lieu à la signature d'une promesse synallagmatique d'achat, rédigée en la forme notariée.

La vente sera formalisée par un acte notarié. Les frais d'enregistrement et de mutation en sus, restent à la charge de l'acquéreur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la conclusion d'une promesse synallagmatique d'achat en la forme notariée ;

- décide de la cession au profit de la société LIDL des parcelles cadastrées en section 9

n° 400/16 pour 14,89 ares et n° 432/16 pour 85,11 ares soit une superficie totale de 100 ares pour un montant total de 1 089 577 € ;

- dit que l'acte sera passé en la forme notariée ;

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental habilité à signer les actes afférents à cette cession.

Strasbourg, le 24/03/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY